

Décision n° D2022_167

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R2124-2 1°, R2162-2 al.2 et R2162-4 1°,

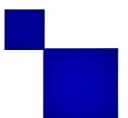
Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commande d'une durée de quatre ans relatif à « l'acquisition, la maintenance et le développement d'un logiciel, pour la validation et l'exploitation des mesures en hydrologie urbaine », dont les montants sont fixés comme suit pour la durée du marché :



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221215-D2022_167-AR

- montant minimum : 60 000,00 euros HT,
 - montant maximum : 500 000,00 euros HT ;
- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221215-D2022_167-AR